

Sainte-Thérèse, le 16 novembre 2015

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 3655,  
Avenue des Grandes Tourelles, Boisbriand (lot 3 937 390)  
V/Réf : 633393

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 4 novembre dernier,  
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 10 janvier 2008, 2 pages

Par ailleurs, vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des  
articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur  
la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes  
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),  
nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision  
auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe  
une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

Sainte-Thérèse, le 10 janvier 2008

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(Article 22)**

---

Faubourg Boisbriand inc.  
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 718  
Montréal (Québec) H3A 2R7

N/Réf.: 7430-15-01-01886 01  
400416789

Objet : Remblayage d'un milieu humide fermé d'une superficie de 0,08 hectare

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 13 juin 2007, reçue le 19 juin 2007 et complétée le 18 décembre 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage d'un milieu humide fermé d'une superficie de 0,08 hectare.

Le projet se situe sur le lot 3 937 390, cadastre du Québec, ville de Boisbriand, MRC Thérèse-De Blainville.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé : « *Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation* », signé par **art. 23-24**, le 13 juin 2007 ;
- Document intitulé « *Mémo technique concernant la valeur écologique du bois - Faubourg Boisbriand* », signé par **art. 23-24** le 20 décembre 2006 et transmis le 10 septembre 2007.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7430-15-01-01886 01  
400416789

Le 10 janvier 2008

En cas de divergence entre les documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

JR/DG

Jean Rivet  
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des  
Laurentides